



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
26/06/2023

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Trois, le vingt-six juin dans la salle Caravane Monde, à 18
Présents : 23 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur
Absents : 6 convocation en date du 20 juin 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier
PEVERELLI, Maire.

Pour : 28 Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Dersi, Diatta, Faure-Pinault,
Abstention : 1 Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Laville, Lorenzo,
Contre : Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.

Excusés : M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Garraud (pouvoir à Mme Valla),
Mme Keskin (pouvoir à M. Dersi), M. Jouve (pouvoir à Mme Diatta), Mme
Segueni (pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Secrétaire : M. Griffe

Objet : Déplacement provisoire du Monument aux Morts

Afin de protéger le Monument aux Morts à l'occasion de la déconstruction de l'église Notre-Dame de l'Assomption et des travaux de requalification de la place Jean Macé, il est nécessaire de déplacer provisoirement le Monument aux morts.

Après accord de l'association des anciens combattant, rencontrée le 28 novembre 2022, il est proposé d'implanter provisoirement le Monument aux Morts sur la place André Fabre.

Il est toutefois précisé que le Monument aux Morts aura vocation à retrouver un emplacement sur la place Jean Macé rénovée, après concertation avec les riverains et l'association des anciens combattants.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

AUTORISE le déplacement provisoire du Monument aux Morts sur la place André Fabre.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes démarches visant à obtenir des financements, notamment auprès de l'Office National des Anciens Combattants, pour le déménagement et la nouvelle implantation du Monument aux Morts.

Le Maire,

Olivier PEVERELLI

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme



Le Secrétaire de séance,

Gérard GRIFFE